

Compte rendu – Session de travail du mardi 8 juillet 2025

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 8 juillet 2025 en présence des journalistes à la Salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Est absent : M^e François Bélisle.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 17 juin 2025

Sujet	<p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 17 juin 2025.</p> <p>M. Dany Carpentier demande s'il y a des suivis à faire sur le compte rendu de la session de travail du 17 juin 2025. Un de ces suivis sera fait à la session de travail du 19 août prochain. Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite ajouter un point à l'ordre du jour des sessions de travail, les suivis avec les citoyennes et citoyens.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1 et 3, 3 et 4, 6, 12, 16, 18, 19, 20, 22, 35, 36, 48, 51, 59, 73, 75, 77, 82 et 89 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, aux points 1 et 3, M. Dany Carpentier demande si des mesures ont été prévues pour la rétention des eaux pluviales. Des mesures de rétention ont été prévues pour chacun des projets, conformément aux normes en vigueur.</p> <p>Aux points 3 et 4, Mme Pascale Alberne-Lahaie propose, dans le cas d'une modification de zonage, d'indiquer le zonage actuel et la proposition de changement dans la fiche.</p> <p>Au point 6, M. Luc Tremblay rappelle que ce point avait été retiré de l'ordre du jour de la séance publique du 17 juin 2025 en raison de l'augmentation de la subvention. Le sujet a été présenté de nouveau à la commission Assurer une saine gestion de l'organisation, et les membres ont recommandé à l'unanimité la bonification de la subvention. M. Pierre-Luc Fortin demande à connaître les arguments en faveur de cette bonification. Les besoins de la Société de développement commercial (SDC) ont été énoncés, et des comparaisons avec les autres villes qui ont une SDC ont été présentées. La dernière fois, les comparaisons avaient été établies avec seulement deux villes. Il semble que Trois-Rivières est la ville qui verse la subvention au fonctionnement la plus basse à sa SDC. Le prochain conseil municipal pourra se prononcer sur les prochaines subventions au fonctionnement. Quant à la multiplication des sources de financement, on souligne qu'il s'agit de projets non récurrents de la SDC.</p> <p>Au point 12, Mme Geneviève Auclair demande si un pourcentage des excédents peut être lié à ce type de demande d'aide ou s'il faut sortir un montant déterminé chaque fois. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui si les autres municipalités ou municipalités régionales de comté vont aussi contribuer financièrement puisque Moisson Mauricie Centre-du-Québec ne dessert pas que Trois-Rivières. Selon la Politique de gestion de la dette à long terme et des excédents de fonctionnement de la Ville, les subventions au budget de fonctionnement sont versées à partir du budget courant. Moisson Mauricie Centre-du-Québec fera des démarches auprès des autres municipalités, mais la contribution de Trois-Rivières demeure. Il est même souhaité qu'elle serve de levier de financement. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si l'organisme a fait toutes les démarches nécessaires pour aller chercher des fonds supplémentaires afin de s'assurer que la Ville n'est pas la solution facile en matière de financement. On lui répond que la réponse à sa question est donnée dans la fiche et qu'en raison de la hausse de l'insécurité alimentaire, la Ville est un partenaire incontournable. On ajoute que l'organisme ira chercher 25 % de son financement auprès des milieux. Mme Alberne-Lahaie affirme que puisque la demande a été reçue par courriel il y a à peine quelques jours, il est normal de poser des questions. M. Jean Lamarche explique que les équipes ont été mobilisées pour travailler le dossier rapidement puisque la prochaine séance publique aura lieu dans plus d'un mois.</p> <p>Au point 16, M. Pierre-Luc Fortin demande où est située l'entreprise. On répond que l'adresse inscrite dans la fiche est l'ancienne adresse de la personne qui a déposé la demande et que l'entreprise est située à Trois-Rivières.</p> <p>Au point 18, M. Pierre-Luc Fortin souhaite que la reddition de comptes ou l'examen des pièces justificatives se fasse avant le versement de la subvention maximale. On indique qu'à l'occasion, au moment de la reddition de comptes, des organismes retournent la partie non dépensée de la subvention à la Ville.</p> <p>Au point 19, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si la subvention porte uniquement sur une revue de la littérature sur l'itinérance. Il s'agit d'un partenariat entre l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et la Ville afin de trouver les bonnes pratiques, au Québec et ailleurs, qui permettront d'acquérir des connaissances en matière d'itinérance. Mme Alberne-Lahaie demande si les organismes locaux seront sollicités. La Ville travaille beaucoup sur le terrain avec eux, et l'UQTR a décidé de se joindre à RADAR. Mme Alberne-Lahaie demande ensuite si la collaboration en recherche scientifique qui avait été votée fait partie de cette recherche. La réponse sera donnée à une prochaine session de travail.</p> <p>Au point 20, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les citoyennes et citoyens seront informés de ce projet qui emprunte la voie de la <i>Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation</i> (PL31) et quel sera le pourcentage de végétalisation. Tous les projets qui empruntent la voie du PL31 font l'objet d'une consultation publique. Dans ce cas précis, elle se tiendra le 19 août prochain. Pour ce qui est de la végétalisation, dans ce type de projet très urbain, il est courant que le pourcentage soit plus faible que dans d'autres secteurs du territoire. Puisque le terrain est actuellement entièrement asphalté, il y aura un gain sur le plan de la végétalisation.</p> <p>Au point 22, M. Pierre-Luc Fortin demande si ce secteur fait partie du règlement de contrôle intérimaire. Mme Pascale Alberne-Lahaie répond que c'est le cas. M. Fortin demande à en savoir plus sur les eaux pluviales. L'intérieur du bâtiment a été subdivisé différemment pour faire plus de logements que ce qui était initialement prévu, mais la superficie minéralisée est la même. Le nombre de cases de stationnement est aussi le même. Mme Pascale Alberne-Lahaie indique que le projet s'adresse aux familles et demande s'il existe un mécanisme de suivi du nombre de grands logements. La Ville ne tient pas ce genre de registre, mais les projets de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières tiennent compte du nombre de grands logements.</p> <p>Au point 35, M. Luc Tremblay demande pourquoi il s'agit d'une dérogation mineure alors que la superficie demandée est douze fois supérieure à la superficie maximale. Le bâtiment existe déjà et est recouvert par un dôme. Puisque ce dôme a été autorisé par une dérogation mineure, le fait de transformer le dôme en bâtiment fermé passe aussi par une dérogation</p>
--------------	--

mineure.

Au **point 36**, Mme Geneviève Auclair demande pour quelle raison la norme sur la superficie d'un garage est de 150 m² dans ce secteur. Selon le règlement, en zone urbaine, la superficie maximale est de 100 m² alors que dans les secteurs ruraux, elle est de 150 m². Puisque ce dossier soulève de l'opposition dans le secteur, d'autres questions seront posées durant la partie à huis clos de la session de travail.

Au **point 48**, M. Richard W. Dober est préoccupé par l'installation d'un gazebo dans le parc-école qui est ouvert au public. Il craint que des campements de personnes en situation d'itinérance voient le jour dans cet espace dédié à une classe en plein air. La préoccupation est légitime, mais dans le dossier de l'itinérance, il faut maintenant travailler et apprendre le vivre-ensemble.

Au **point 51**, M. Pierre-Luc Fortin demande quelles sont les raisons du refus. Le projet ne respecte pas les critères et les objectifs d'intégration du secteur.

Au **point 59**, M. Dany Carpentier souhaite que le projet au monastère des Ursulines soit une réussite et que la Ville ne parte pas avec une page blanche. On répond qu'une série d'études sera effectuée pour pérenniser ce site patrimonial exceptionnel. La moitié de ces études porteront sur la complexité de la mise aux normes du bâtiment et les autres sur son aspect patrimonial. Il faut en effet améliorer les connaissances patrimoniales pour savoir ce qu'il faut conserver et ensuite rédiger un modèle d'affaires.

Au **point 73**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme que les membres du conseil municipal ont eu une courte présentation sur le sujet du parc d'énergie solaire, mais souhaite savoir à quel endroit il sera situé dans le parc industriel vu qu'une somme importante est appropriée. Elle demande qu'une présentation soit faite sur la suite des choses. L'appropriation de fonds permettra d'effectuer une étude de faisabilité. Des négociations et des discussions sont toujours en cours, tout est à bonifier, à développer et à améliorer. L'objectif de l'étude sera la portée du mandat et du projet. Mme Albernhe-Lahaie demande si cette étude est transposable à d'autres sites à Trois-Rivières. L'étude permettra de bien situer le site, et des scientifiques aideront la Ville à le déterminer. M. Pierre-Luc Fortin souhaite que ce projet intègre la densification, et que la hauteur soit utilisée à son plein potentiel. M. Dany Carpentier demande si une résolution accompagne cette appropriation de fonds et si le territoire ciblé est le parc industriel 40-55 ou tout le territoire de la Ville. Dans un monde idéal, il faudrait, selon lui, voir plus grand que le parc industriel. Il propose de lancer un appel d'offres couvrant une superficie plus large que le parc 40-55. M. Jean Lamarche propose de plutôt lancer un deuxième appel d'offres.

Au **point 75**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie exprime son désaccord par rapport aux heures d'ouverture des bibliothèques pendant la période des fêtes, heures d'ouverture qui reproduisent le modèle alterné de l'an passé. Selon elle, la bibliothèque centrale devrait rester ouverte puisqu'elle contribue au dynamisme du centre-ville durant le temps des fêtes. Elle croit que les membres du conseil municipal devraient avoir une voix plus forte dans ce dossier. Après vérification, on indique que la bibliothèque Gatien-Lapointe est, par défaut, ouverte tous les jours, sauf les jours fériés, pendant la période des fêtes.

Au **point 77**, M. Pierre-Luc Fortin n'est pas convaincu qu'il s'agisse d'une subvention non récurrente parce que l'organisme ne sera plus taxé. Dans ce cas, la subvention deviendra récurrente. On explique que la subvention vient pallier un « trou financier » temporaire et qu'il vaut mieux la verser que de reprendre les services offerts par l'organisme. Au cours des années, la subvention diminuera et ne sera plus versée dans quelques années.

Au **point 82**, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'une somme de 35 000 \$ avait été prévue au budget, et que la Ville ne verse que 10 000 \$, ce qui, selon lui, est insuffisant. M. Luc Tremblay est du même avis et souhaite que la subvention soit de 15 000 \$. M. Jean Lamarche explique que durant la rencontre avec les personnes organisatrices de la Classique, il avait été mentionné que les membres du conseil municipal et les députés de la région pouvaient donner à la Classique à même leur budget discrétionnaire. M. René Martin ajoute que le comité Animer et soutenir la communauté ne souhaitait pas donner 35 000 \$ pour ne pas être la Ville qui donne le plus en étant celle qui retire le moins de retombées financières de cet événement. On explique aussi que le montant de 10 000 \$ provient du montant versé pour une journée aux fêtes de quartier et de famille. M. Tremblay affirme que les personnes organisatrices sont déçues du montant de 10 000 \$ et indique avoir l'intention de proposer une modification à la résolution afin de verser 15 000 \$. Après discussion, les membres du conseil municipal décident, par solidarité régionale, de modifier la résolution afin de verser 15 000 \$ à la Classique internationale de canots de la Mauricie pour son édition 2025.

Au **point 89**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie se questionne sur la prolongation du contrat de l'ancien directeur de la Police. Il s'agit d'un contrat qui comprend un nombre d'heures par année, heures réparties entre les opérations policières (conseils) et le quartier général de la Police. On explique que si la Ville ne prolonge pas le contrat, elle devra embaucher des consultantes ou consultants qui ont une expertise policière. Mme Albernhe-Lahaie demande les tâches concrètes qui doivent être accomplies. Il s'agit de la gestion de la résistance au changement, l'implantation, le déménagement, le soutien aux opérations, etc.

Les points 66 et 71 sont retirés de l'ordre du jour de la séance publique du 8 juillet 2025.

Décision : Retirer deux points de l'ordre du jour de la séance publique du 8 juillet 2025. Modifier le montant de la subvention versée à la Classique internationale de canots de la Mauricie.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 8 juillet 2025.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Comité Animer et soutenir la communauté : Le président du comité résume les sujets discutés à la rencontre de juin : vision d'avenir des patinoires extérieures (fermeture de certaines patinoires extérieures et installation d'un toit sur certaines autres patinoires extérieures naturelles), réalisation de projets en lien avec les parcs canins (privilégier les améliorations aux parcs canins actuels et laisser au prochain conseil municipal la décision politique d'en aménager un nouveau) et plan directeur des parcs et espaces verts.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	